



Conditions générales de vente

(à partir du 15 novembre 2019)

Glossaire :

Client : participant, employeur ou OPCO

IFAT : Institut de Formation à l'Analyse Transgénérationnelle Généapsy®

A. Tarifs

Les tarifs s'entendent hors hébergement et transport, qui eux sont à la charge du Client.

- **Niveau 1 : 1.250€**, 10 jours de formation + abonnement à Commemoria, soit 60 heures
- **Niveau 2 : 1.700€**, 10 jours de formation dont mémoire personnel, soit 60 heures
- **Niveau 3 : 2.890€**, 17 jours de formation dont suivi du « client témoin », résidentiel et assistanat, soit 102 heures
- **Article de recherche clinique : 760€**, 3 séances d'accompagnement + soutenance devant un jury de professionnels

L'Institut de Formation à l'Analyse Transgénérationnelle Généapsy® propose une formation certifiante au Titre d'Analyste Transgénérationnel Généapsy® de 41 jours soit 246 heures. Cette formation peut être suivie de 18 à 36 mois ; des prolongations peuvent être accordées en cas de force majeure avec justificatifs (maladie, grossesse...)

• Modules à la carte :

- **Résidentiel d'été : 750€**, 5 jours, soit 30 heures
- **Outils-trainings : 300€**, 2 jours, soit 12 heures
- **Master-class : 380€**, 2 jours, soit 12 heures

B. Annulations ou reports

Une formation peut être annulée par l'IFAT dans les cas suivants :

- Nombre de participants inférieurs à 8 personnes : les participants sont avertis 1 mois avant le début du module.
- Catastrophe naturelle
- Grève des transports ou intempéries majeures.

L'IFAT s'engage à proposer une nouvelle date pour le module annulé. L'IFAT ne prend pas en charge les frais d'annulation de transports et/ou d'acompte sur hébergement.

Tout module réservé est dû : en cas d'empêchement de la part du participant, il est possible de suivre le module sur une autre date, ou sur un autre site de formation de l'IFAT.

C. Attestations et suivis

Un passeport de formation valable 3 ans est délivré au participant dès le 1^{er} jour du premier module auquel il participe. Il permet à chacune des parties de suivre le parcours de formation (modules suivis et à suivre).

L'IFAT engage son programme de formation sur 3 ans à compter du 15 novembre 2019 ; le participant dispose donc de 3 années pour valider sa titularisation.

D. Paiements - obligations

Un échéancier de règlements est proposé au participant :

- en 18 mois consécutifs au maximum, par prélèvements bancaires et dans le cas d'une inscription dès le départ à la formation complète ;
- en 5 fois pour le niveau 1, 2 et/ou 3

Un RIB devra, dans ces cas-là, être remis à l'IFAT ;

- en 3 fois pour l'article professionnel en vue de la certification + résidentiel
- en 2 fois pour les outils-trainings et masters-class

L'IFAT accepte les règlements par chèques, virements, prélèvements automatiques et espèces.

Un 1^{er} versement de 360€ pour les niveaux 1, 2 et 3, ou 30% pour les autres modules, est nécessaire pour valider toute inscription. Elle est déduite du dernier règlement.

En revanche, en cas d'abandon (sauf cas de force majeure) ou d'exclusion du participant, cette somme n'est pas remboursée.